

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 3 février 2025 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **4500, rue Hochelaga** – permettre des alignements de construction inférieurs aux retraits minimaux prescrits, malgré les dispositions de l'article 11.2 du Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec (P-22-023). Il s'agit du retrait de 2,3 m au lieu de 3 m exigés pour le 6<sup>e</sup> étage et du retrait de 8 m au lieu de 12 m exigés pour le 8<sup>e</sup> étage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 17<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2025.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**